

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2022-03-09

COMITE SYNDICAL DU 29 MARS 2022

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION DU PROJET JOUE-MATHS-GIE EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf à 18H10, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la salle Communautaire de Sauveterre de Guyenne, sous la présidence de M. Christian Malandit-Sallaud.

Date de la convocation : 21 mars 2022

Délégués en exercice : 39

Délégués présents : 23

Pouvoirs : 4

Secrétaire de séance : Marie-Claude LAVIGNAC

Présents : Hunald BERNIS, Directeur Général des Services, Philippe CHUCHE, Responsable administratif et financier, Sabine OESTEREICH, Assistante de direction, Caroline PLUCHET, responsable service technique, Mélanie TOUZEAU, Service comptabilité et marchés publics, Nathalie MARTIN, Responsable redevance incitative.

Le quorum est atteint, le Comité Syndical peut délibérer valablement.

\*\*\*\*\*

**Présents :**

**Communauté de communes de Castillon-Pujols** : BOURDIER Christian, LAVIGNAC Marie-Claude / **Communauté de communes de l'Entre Deux Mers** : BRIS Daniel, MIQUEU Christophe, MOTHES Christophe, CAZADE Pascal, GRADIT Olivier / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais** : ALFONSO CHARIOL Agnès, MICHEL Fabrice, GUIMBERTEAU Yannick / **Communauté de communes de Montaigne Montravel** : BOUTY Gilbert, REY Jean-Louis / **Communauté de communes du Pays Foven** : GROSSIAS Mireille (pouvoir de GARCIA Miguel et LACHAIZE Yolande), MAS François (pouvoir de ROBERT Pierre), PLAT Tristan / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde** : CHAMPAGNE Marie-Claude, LABARBE Anne-Marie, MALANDIT-SALLAUD Christian, MARTY Bruno, MONGET Oliver, MERCIER Bastien, MASCOTTO Jean-Louis, GERVAIS Jacques.

**Absents ayant donné pouvoir :**

**Communauté de communes du Pays Foven** : GARCIA Miguel (pouvoir à GROSSIAS Mireille), LACHAIZE Yolande (pouvoir à GROSSIAS Mireille), MARGOUILLE Michel (pouvoir à MERCIER Bastien), ROBERT Pierre (pouvoir à MAS François).

**Absents excusés :**

**Communauté de communes de Castillon-Pujols** : ANGELY Jacques, BREILLAT Jacques, CESAR Gérard, FAURE Charles, POIVERT Liliane, THIBEAU Daniel / **Communauté de communes de Montaigne Montravel** : BOIDÉ Thierry, MARTY Sylvain, LAPEROUSSAZ Patrick / **Communauté de communes du Pays Foven** : BOUDENS David, ROUBINEAU Jean Pierre / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde** : LAMARCHE Alexandre.

**DEMANDE DES SUBVENTION POUR LA REALISATION DU PROJET JOUE-MATHS-GIE EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE**

Le Comité Syndical du Castillonnais et du Réolais, sur rapport de Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le projet le projet porté par le collège Ausone de Bazas a créé le jeu « Joue-Maths-Gie Education au Développement Durable » (Réalisation des questions, des aides, des réponses, des personnages et illustrations),

Vu la labellisation Éco collège et la collaboration avec les éco délégués de quatre autres établissements : le collège de Pellegrue, celui de Saint Symphorien, le lycée Anatole de Monzie et le lycée agricole de Bazas,

Vu la sollicitation d'obtention de subvention d'un montant de 800 € sur un budget global de 27 500€,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- **ACCORDE** la subvention de 800 € au collège Ausone de Bazas pour la réalisation du jeu « Joue-Maths-Gie Education au Développement Durable »,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Certifiée exécutoire par réception

Sous-Préfecture le :

Le Président  
Christian MALANDIT

